

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de Clermont
Canton de St Just-en-Chaussée

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESQUENNOY**

Séance du vendredi 20 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur GERMAIN Sylvain, Maire.

Membres présents :

Mr Sylvain GERMAIN, Mr Patrick VAN DAELE, Mr Jean-Claude LAMOISE, Mr Olivier RUBIGNY, Mr Pascal VIGIER (arrivé à 18h45), Mme Corinne DELATTRE, Mr Philippe CNUUDE, Mme Claudy DENAIN.

Membres absents :

- Mr Vianney MULLIEZ (pouvoir à Mr Patrick VAN DAELE),
- Mr Maurice HERMENT (pouvoir à Mr Olivier RUBIGNY),
- Mme Cydalia RUCQUOY (pouvoir à Mme Corinne DELATTRE),
- Mme Michèle HEMARD (pouvoir à Mr Sylvain GERMAIN),
- Mr Jean-Marc EVRARD.

Le quorum (sept-7) est atteint puisque 7 conseillers sont présents: le Conseil Municipal peut légalement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

- ↪ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↪ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↪ Convention d'installation d'une base vie et travaux associés avec la société « Parc éolien du bois Ricart »
- ↪ Convention SPA Avenant 2023
- ↪ Demande de subvention au fonds de concours « sport » CCOP pour la mise en conformité du terrain de basket
- ↪ Demande de subvention au CD60 pour la création d'un ralentisseur route de Villers
- ↪ Demandes de subvention réhabilitation de la toiture et du préau de l'école
- ↪ Demandes de subvention sur le réseau d'eau potable
- ↪ Attribution du marché « Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif »
- ↪ Questions diverses

A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres élus et représentés (11 voix POUR).

B - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Mr Olivier RUBIGNY, secrétaire de séance à l'unanimité des membres élus présents et représentés (11 voix POUR).

C – CONVENTION D'INSTALLATION D'UNE BASE VIE ET TRAVAUX ASSOCIES AVEC LA SOCIETE « PARC EOLIEN DU BOIS RICART ».

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de construction de la 3^è rangée d'éoliennes vont commencer cette année. La société du « Parc Eolien du Bois Ricart » a contacté la commune pour savoir si elle pouvait utiliser le terrain de l'argilière comme base de vie pour leur chantier de construction. Une convention serait signée entre la commune et cette société.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres élus et représentés (11 voix POUR), décident :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention,
- **D'INSCRIRE** cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **2023-01**.

D – CONVENTION SPA AVENANT 2023.

Monsieur le Maire expose que la convention actuelle avec la SPA d'Essuilet est arrivée à échéance le 31/12/2022, il convient donc de la renouveler.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres élus et représentés (11 voix POUR), décident :

- **DE RETENIR** l'option A+ pour un montant de 419,49 € (quatre cent dix-neuf euros et quarante neuf centimes) TTC,
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière animale avec la SPA d'Essuilet,
- **D'INSCRIRE** cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **2023-02**.

E – DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE CONCOURS « SPORT » CCOP POUR LA MISE EN CONFORMITE DU TERRAIN DE BASKET

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CCOP peut subventionner la commune sur le fonds de concours équipements sportifs. Il s'agit de terminer la pose de protections murales en mousse sur les piliers tout autour du terrain.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres élus et représentés (11 voix POUR), décident :

- **DE SOLLICITER** auprès du fonds de concours équipements sportifs de la CCOP la subvention la plus élevée possible pour la mise en conformité du terrain de Basket de la salle des sports d'Esquennoy pour un montant 1 519,80 € (mille cinq cent dix-neuf euros et quatre-vingt centimes) HT,
- **D'INSCRIRE** cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **2023-03**.

F – DEMANDE DE SUBVENTION AU CD60 POUR LA CREATION D'UN RALENTISSEUR ROUTE DE VILLERS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la vitesse de beaucoup de véhicules empruntant la route de Villers est excessive, rendant l'emprunt de cette voie communale dangereuse pour les riverains et les autres usagers. La pose d'un ralentisseur sur cette voie en entrée de village permettrait un début de sécurisation. Un devis a été demandé auprès de l'entreprise Roussel de Breteuil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (11 voix POUR) :

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise Roussel de création d'un ralentisseur pour la somme de 9 250 € HT (neuf mille deux cent cinquante euros HT),
- **DECIDE** de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Oise la subvention la plus élevée possible pour la création de ce ralentisseur,
- **DECIDE** d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **2023-04**.

G – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE AUX NORMES DE LA TOITURE ET DU PREAU DE L'ECOLE

Arrivée de Monsieur Vigier à 18h45.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la toiture de l'école et le préau montrent des signes de faiblesses (tuiles tombantes, problèmes d'étanchéité). Un devis a été demandé à la société Gecape pour l'étanchéité du préau d'un montant de 11 291,18 € HT. Un devis a été demandé à la société BORDEZ pour la réfection de la toiture de l'école d'un montant de 54 553,50 € HT. Ces travaux permettront de remettre aux normes actuelles la toiture et le préau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 Voix POUR) :

- **DECIDE** de solliciter au titre de la DETR et de la DSIL les subventions les plus élevées possibles pour ces travaux de mise aux normes de la toiture et du préau de l'école,
- **DECIDE** d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **2023-05**.

H – DEMANDES DE SUBVENTION SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune continue sa recherche pour résoudre la problématique nitrates. En parallèle d'un éventuel raccordement avec Breteuil, une solution de dénitratisation par traitement serait possible. Pour rappel, en 2018, un raccordement direct avec Breteuil par la D1001 était estimé à 200 000 € HT, un raccordement indirect par les chemins ruraux dans les champs à 500 000 € HT. Nous avons 2 devis de dénitratisation pour le moment : un de 80 000 € HT et l'autre de 200 000 € HT. La solution retenue dépendra du coût de chacune de ces solutions qui sera évalué par une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 Voix POUR) :

- **DECIDE** de solliciter au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) la subvention la plus élevée possible pour ces travaux de mise en conformité (raccordement ou traitement),
- **DECIDE** de solliciter au titre du CD60 la subvention la plus élevée possible pour ces travaux de mise en conformité (traitement ou raccordement),
- **DECIDE** de solliciter au titre de l'AEAP la subvention la plus élevée possible pour ces travaux de mise en conformité (raccordement),
- **DECIDE** d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **2023-06**.

I – ATTRIBUTION DU MARCHÉ « TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, qu'après les travaux de la nouvelle station d'épuration qui ont débuté en octobre 2022, la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et de pluie se poursuivra cette année.

Monsieur le Maire rappelle que la mairie est maître d'œuvre mais avait attribué un marché à la société AMODIAG pour une assistance pour les travaux de réhabilitation : contrôle des branchements, rédaction du projet de réhabilitation, assistance à la passation des contrats de travaux, vérification des travaux, direction des travaux, visite de chantier et réception.

Le rapport d'analyse des offres du marché « Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif » a été rendu le 31/8/2022 par AMODIAG. Nous avons reporté ce point à l'ordre du jour du conseil municipal du 14 septembre 2022 pour un problème administratif.

Deux offres ont été reçues avec une tranche ferme (eaux usées) et avec une tranche optionnelle (eaux de pluies). La société SADE de Rouvroy les Merles et EIFFAGE d'Estrées Saint Denis :

	SADE	EIFFAGE
Tranche ferme	393 776,43 € HT	500 981,75 € HT
Tranche optionnelle	108 601,86 € HT	161 283,44 € HT
Total	502 378,29 € HT	662 265,19 € HT

Après analyse financière et technique, la société SADE se classe première.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres élus présents et représentés (12 voix POUR) :

- **DE RETENIR** l'entreprise SADE pour la tranche ferme pour la somme de 393 776,43 € HT (trois cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-seize euros et quarante-trois centimes HT) ainsi que pour la tranche optionnelle pour la somme de 108 601,86 € HT (cent huit mille six cent un euros et quatre-vingt-six centimes HT),
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer les documents nécessaires,
- **D'INSCRIRE** cette délibération sous le numéro **2023-07**.

J – QUESTIONS DIVERSES :

1/ Remerciements :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des remerciements de la famille Georget suite aux obsèques de Marie-Rose Georget.

Le conseil municipal remercie les enfants du périscolaire pour leur cadeau de nouvelle année.

2/ Démission d'une secrétaire :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le 12/1/23 une demande de démission de la part de Madame Censier afin d'occuper un poste à temps plein dans une autre commune.

3/ Distributeur automatique pains et viennoiseries :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'installation du distributeur devrait se faire au plus tard pour début février. Une inauguration avec le boulanger fournisseur du distributeur pourrait avoir lieu un samedi matin.

4/ Station d'épuration – Ouvrage de transfert des eaux usées :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de la station se poursuivent ; la station devrait être fonctionnelle pour fin février ; la plantation des roseaux devrait se faire en mars/avril.

A partir du 23/1, les travaux pour le poste de refoulement vont débiter pour une première période de 2 semaines. Ces travaux vont fermer le bas de la rue de la butte ; la sortie de la cité HLM sera déviée par la rue des cerisiers pour sortir par le haut de la rue de la butte.

5/ Problématique nitrates :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que monsieur Evrard et lui-même ont rencontré hier le 19/1, madame la sous-préfète de Clermont en présence de l'ARS, du CD60, de l'AEAP, de la CCOP pour un point d'étape sur le dossier.

Nous l'avons informée par un courrier du 30/11/22 de notre recherche d'une solution de dénitratisation parallèlement aux solutions de raccordements avec Breteuil. A cette occasion, nous avons demandé à être subventionné comme cela s'est fait dans la Somme.

Les différentes solutions sont à étudier avec un nouvel AMO pour choisir la moins onéreuse.

Des subvention seraient possibles : FNADT et CD60 notamment en fonction du prix de l'eau qui doit être supérieur à 2,40€ du m3.

6/ Salle des sports :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission de sécurité demande des travaux sur le local de la chaufferie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.



Signatures

M. Sylvain GERMAIN, Maire	M. Olivier RUBIGNY, Secrétaire
----------------------------------	---------------------------------------